



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 6

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-huit et le 14 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 7 mars, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, Mme ISABELLE GODEAS, Mme FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, Mme SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, Mme MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, Mme MICHELE CHAVE, Mme KATY COLDER, Mme NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. DOMINIQUE GIRONNET, Mme NATHALIE GAUVRIT, M. DENIS MOLET, Mme NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES.

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. FREDERIC BAMIERE, (Pouvoir donné à Mme ISABELLE GODEAS), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à Mme SYLVIE PIEROT), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à Mme KATY COLDER), Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL), Mme ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

**Etait absente excusée** : Mme ISABELLE SEROR

M. PHILIPPE BAUMLIN a été élu secrétaire de séance

### **DÉLIBÉRATION n°2018/13**

**Objet : Rénovation de l'éclairage public des voies structurantes et secondaires : rue de Cerbère, rue de Saint Pierre, chemin de Saint Jean, impasse de l'Hers et avenue des Acacias - Opération 11 AS 203**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la Commune du 24 janvier 2018, concernant la rénovation de l'éclairage public des voies structurantes et secondaires rue de Cerbère, rue de Saint Pierre, chemin de Saint Jean, impasse de l'Hers et avenue des Acacias, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération 11 AS 203 comme suivant :

- Rénovation de l'éclairage public par remplacement des lanternes existantes et des mâts s'ils ont une hauteur inférieure à 5 m. Dans la mesure du possible, les mâts de hauteur supérieure à 5 m seront conservés.
- Les lanternes équipées en 150 W seront remplacées par des lanternes LED de puissance comprise entre 40 et 50 W, sauf exception.



- Les lanternes équipées en 100 W et 70 W seront remplacées par des lanternes LED de puissance comprise entre 25 et 30 W, sauf exception.
- Toutes les lanternes seront équipées de drivers offrant potentiellement la possibilité de programmer une variation nocturne. Les axes principaux restant allumés la nuit feront l'objet d'une variation nocturne de 50 % pendant 7 h. Les autres rues feront l'objet d'une extinction nocturne entre 1h et 5 h du matin. Pour ces derniers, la variation sera donc désactivée mais un câblage spécifique sera installé permettant de l'activer au besoin.
- Pour l'ensemble de ces rues, le réseau souterrain existant peut être conservé en l'état

#### Rues concernées par cette affaire :

RD 59 entre la route de Lavaur et le rond-point en limite communale avec Saint Jean (boulevard de Ratalens), rue de Cabanis, route de Lavaur entre la limite communale avec Balma (route de Gauré) et le rond-point avec l'avenue d'Hermès (rond-point exclu), avenue de Bayonne entre l'allée de Port-Vendres et l'avenue de Mont-Louis, avenue de Mont-Louis, rue de Saint Pierre, rue de Cerbère, impasse de l'Hers, chemin de Saint Jean, avenue des Acacias.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	87 696 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	356 400 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	112 779 €
<b>Total</b>	<b>556 875 €</b>

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération 11 AS 203,
- De couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

#### **Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

#### **Article 1**

A l'unanimité, moins 5 abstentions (M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL, M. GILLES HOURQUET, MME ELISABETH ATTELAN, M. NICOLAS COSTES)

Envoyé en préfecture le 16/03/2018

Reçu en préfecture le 16/03/2018

Affiché le **16 MARS 2018**

ID : 031-213105612-20180316-D2018\_13-DE

Bescher  
LeVaut

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération 11 AS 203,
- De couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

*Pour copie conforme,*

Le Maire,  
Marc PÉRE  
Pour le Maire,  
et par délégation,  
L'Adjoint au Maire  
David ROFÉ



- Transmis le 16 MARS 2018

- Affiché le 16 MARS 2018